



Commune déléguée de Vire

Objet : Création d'un site cinéraire et approbation du nouveau règlement des cimetières de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

La loi n°2008-1350, du 19 décembre 2008 rend obligatoire, pour les communes de plus de 2 000 habitants et les EPCI de plus de 2 000 habitants compétents en matière de cimetière, la création d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées, dont le corps a donné lieu à crémation.

L'article 15 de cette loi, repris à l'article L2223-2 du CGCT précise que le site cinéraire est constitué :

- d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts,

- d'un columbarium ou d'espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

Dans le cadre du projet de réaménagement des cimetières communaux, **un site cinéraire va être réalisé au cimetière de Neuville, composé ainsi :**

- de columbariums entre 9 et 16 cases
- d'emplacements pour cavurnes
- d'un puits de dispersion
- d'un banc de recueillement
- d'un monument du souvenir pour l'indication des noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Pour répondre aux besoins des familles qui ont de plus en plus souvent recours à l'incinération, un aménagement paysagé sera également réalisé au cimetière de Vire et comprendra, outre les installations déjà en place :

- un banc de recueillement
- un puits de dispersion
- un monument du souvenir pour l'indication des noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Il est rappelé qu'un budget de 35 000€ avait été inscrit pour ces réalisations.

Le projet de réaménagement des cimetières ayant conduit à la réalisation de nouveaux équipements dans le cadre de la création ou aménagement des sites cinéraires, un nouveau règlement des cimetières sites cinéraires doit être arrêté. Par ailleurs, au regard des dégradations subies dans le cimetière de Neuville, des modifications d'horaires ont été intégrées dans le règlement des cimetières communaux.

Avis du conseil communal pour :

***VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2223-1,
VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, rendant obligatoire, pour les communes de plus de 2 000 habitants et les EPCI de plus de 2 000 habitants compétents en matière de cimetière, la création d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées, dont le corps a donné lieu à crémation,***

- 1) la création d'un site cinéraire dans le cimetière de Neuville et l'aménagement du jardin du souvenir actuel du cimetière de Vire ;***
- 2) le maintien des tarifs en vigueur adoptés par le conseil municipal du 16 novembre 2015 pour les cases de columbariums, les cavurnes ainsi que la dispersion des cendres sur ces sites ;***
- 3) le nouveau règlement des cimetières communaux qui sera définitivement adopté par arrêté du Maire, en respect de son champ de compétence.***

Avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

Objet : concours des jardins potagers

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 12 septembre 2016

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des potagers le lundi 20 juin 2016, il est demandé aux membres du conseil communal de bien vouloir donner son avis sur les attributions suivantes :

- une enveloppe de 285€00 à la 1^{ère} catégorie de concours
« jardin pour le besoin personnel et familial » à raison de 6 participants en fonction du classement ci-après.

Titre :	1 ^{ère} CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (6 participants)	
1	LEBRETON Claude 2, rue des Gèraniums	60€00
2	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger	55€00
3	PERRARD Raymond Le Boscq	50€00
4	PERRARD René 40, rue Zimmermann	45€00
5	TETARD Alain 3, chemin St Nicolas	40€00
6	DESHAYES Roger 15, rue Charles Peguy	35€00

TOTAL 285€00

• une enveloppe de 475€00 à la 2^{nde} catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » à raison de 11 participants (+ 1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	2 ^{ème} CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (12 participants)	
1	LECONTE Jacques 225, rue de Bretagne apt 258	60€00
2	MAHIEU Michel 10, rue Magdeleine Roullin	55€00
3	AIMÉE-DELALANDE Marcelle 9, square Georges Pompidou apt n°9	50€00
4	CAZANOS Michel 1, rue André Malraux apt n°175	50€00
5	VANIER Clotilde 9, résidence des Jardins apt n°78	45€00
6	LEMÉE Lydie 4, résidence des Moulins de Neuville apt n°243	45€00
7	DUBOIS André 2, rue Arthur Morel	40€00
8	HOUSTIN Sylvie 1, rue André Malraux	40€00
9	ORANGE Danielle 4, avenue Georges Pompidou n°31	35€00
10	VITARD Gilles 15, square Georges Pompidou apt n°212	30€00
11	DESCHAMPS Thérèse rue, Barbey D'Aurévilly	25€00
Gagnant édition 2015	ROBLOT Yves 19, place du Champ de Foire HC	00€00

TOTAL 475€00

Total des participants : 18 dont 1 hors concours.

Total des sommes attribuées : 760,00€ TTC

Un crédit a été prévu au budget 2016.

Avis du conseil communal sur l'attribution de ces prix : avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

Objet : Concours des maisons fleuries

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des maisons fleuries le mardi 02 août 2016, il est demandé aux membres du conseil communal de bien vouloir donner son avis sur les attributions suivantes :

- une enveloppe de 1 595€ à la 1^{ère} catégorie du concours « maison avec jardin » à raison de 20 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	1 ^{ère} CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN (21 participants dont 1 hors concours)	
1	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger	150€00
2	TETARD Alain 3, chemin St Nicolas	130€00

3	BRIARD Simone Les Rochers St Martin	125€00
4	LEBOSSE Yvette 3, rue Le Corbusier	120€00
5	TOUILLON Thérèse 2, impasse Edmond Prével	110€00
6	BOURSIN Odette La Lauvière	100€00
7	BALLE Marie-Madeleine 13, rue Charles Péguy	95€00
8	LEPELTIER Claude 26, rue Marcel Foubert	95€00
9	LECOQ Gérard 16, rue Gustave Flaubert	90€00
10	DUBOSCQ Thérèse 36, rue Henri Schuh	80€00
11	HALOUZE Daniel 25, rue du 11 Novembre	70€00
12	DESHAYES Roger 15, rue Charles Péguy	65€00
12	ALEXIS Jacqueline 45, rue André Halbout	65€00
12 ex aequo	JEHENNE Jean 24, rue du Viverot	65€00
15	GESLIN Régis 17, rue Marcel Foubert	50€00
16	PACORY Alexandre 56, rue des Clairs Logis	55€00
17	ANGER Thérèse 4, rue du Fort Chabrol	45€00
18	TOULLIER Françoise 40, rue Beau Regard	35€00
19	CLEMENT Paulette 5, rue Marcel Foubert	30€00
20	DEMETZ Marie-Noëlle 10, rue Jean Lehoux	20€00
Gagnant édition 2015	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums HC	00€00

TOTAL 1 595€00

• une enveloppe de 110€ à la 2^{ème} catégorie « ferme et exploitation agricole » à raison de 1 participant en fonction du classement ci-après.

Titre :	2 ^{ème} CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (1participant)	
1	PERRARD Marie-Thérèse Le Boscq	110€00

TOTAL 110€00

• une enveloppe de 650€ à la 3^{ème} catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 16 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	3 ^{ème} CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres) (17participants dont 1 hors concours)	
1	LECANU Yves 16, avenue Georges Pompidou apt n°55	80€00
2	PALLIX Christiane 6, rue Barbey d'Aurevilly	70€00
3	VINCENT Germaine résidence Ste Anne apt n°22	65€00
4	JONDOT Véronique 116 ^{ème} RI USA apt n°31	60€00
5	BOUVET Marie-France 116 ^{ème} RI USA apt n°17	55€00
6	JONDOT Huguette La Besnardière RDC	50€00
7	CHAUMONT Marie-Josèphe La Besnardière RDC	40€00
7 ex aequo	LECONTE Marie-Claire 225, rue de Bretagne	40€00
9	JEAN Pierrette 5, résidence des Jardins apt n°33	35€00
10	MALHERBE Marcel 21, rue de la Mondrière n°283	30€00
10 ex aequo	LECANU Pierrette 23, avenue Georges Pompidou	30€00
12	LEROY Andrée 1, résidence des Jardins apt n°6	20€00
12	FAGNEN Isabelle 23, avenue Georges Pompidou apt n°142	20€00
12	DESCHAMPS Thérèse 4, rue Barbey d'Aurevilly	20€00
12 ex aequo	LETAINTURIER Jeannine 17, résidence Charles de Gaulle	20€00
16	LEGRAND Hélène 2, rue Trainerie	15€00

Gagnante édition 2015	CHAMPS Georgette 8, rue Barbey d'Aurevilly HC	00€00
--------------------------	---	-------

TOTAL 650€00

Titre :	4 ^{ème} CATEGORIE-COMMERCE (pas d'inscrit)

Total des participants : 39 dont 2 hors concours.
 Total des sommes attribuées : 2 355€ TTC
 Un crédit a été prévu au budget 2016.

Avis du conseil communal sur l'attribution de ces prix : avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
 de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

**Objet : travaux rue Chênedollé –
protocole d'accord transactionnel
avec l'entreprise Eiffage**

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : **26**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **1**

Nombre de membres absents : **6**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 12 septembre 2016

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Les dalles granit installées dans la rue Chênedollé à Vire se sont révélées instables au cours du temps, présentant un risque pour les riverains, provoquant notamment des sinistres corporels. Devant les risques impérieux pour les usagers de la rue, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.

Un rapport d'expertise a été rendu par SARETEC Construction le 30 mai 2016 constatant les dommages sur la chaussée. Le rapport d'expertise souligne l'épaisseur insuffisante des dalles posées au regard de la densité de circulation sur la rue Chênedollé. Cependant, ces dalles correspondent aux prescriptions du marché N°4016, réceptionné sans réserve par la commune de Vire Normandie.

L'entreprise Eiffage Route Normandie (anciennement Appia) aurait dû questionner la conception de la voirie envisagée au cahier des charges du marché N°4016. Néanmoins, SARETEC souligne que la réalisation des travaux était parfaitement conforme aux prescriptions du marché. Les Services Techniques de la commune de Vire Normandie ont procédé à plusieurs tentatives de

recalage des dalles qui se dégradait. Après plusieurs tentatives, le choix a été fait de retirer les dalles concernées et procéder à des bouchages en béton bitumineux, sans intervention ou consultation préalable de l'entreprise Eiffage Route Normandie. Par conséquent, ces interventions ont été faites en dehors des conditions de garanties initialement prévues au marché N°4016.

Suite à une réunion de négociations qui s'est tenue le 30 juin 2016 en présence de la commune de Vire Normandie et de l'entreprise Eiffage Route Normandie, les deux parties se sont mises d'accord sur le principe d'un accord de protocole transactionnel (voir en annexe) pour se répartir à l'amiable les coûts des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.

Le présent protocole d'accord transactionnel a donc pour objet de définir la répartition consentie des coûts de l'opération entre la commune de Vire Normandie et l'entreprise Eiffage Route Normandie.

Le coût total de l'opération s'élève à 238 000,00€ HT, soit 285 000,00€ TTC.

L'entreprise Eiffage Route Normandie consent à prendre en charge 50% du coût des travaux de chaussée et 5000,00 € HT du coût de reprise des trottoirs.

Par conséquent, la prise en charge supportée par l'entreprise Eiffage Route Normandie sur la totalité du coût de l'opération s'élève à 90 000,00€ HT, soit 108 000,00€ TTC.

La commune de Vire Normandie consent à prendre à sa charge l'intégralité du montant restant, soit 148 000,00€ HT ou 177 000,00€ TTC.

Les travaux se dérouleront en deux phases, une première phase concernant les travaux de chaussée, une seconde phase concernant la pose des bordures. Les travaux s'étaleront de mi-août à mi-novembre 2016.

Avis du conseil communal pour :

- ***approuver l'accord et la répartition des coûts engendrés par les travaux entre l'entreprise Eiffage et la commune de Vire Normandie,***
- ***autoriser Monsieur le maire ou son représentant à le signer.***

Avis favorable à l'unanimité


Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Travaux rue Chênedollé

Accord à l'amiable hors assurances

Commune de Vire Normandie

Service Commande Publique

1 rue de l'Artisanat

BP 80041

14502 VIRE NORMANDIE CEDEX

SOMMAIRE

1 - SIGNATAIRES	3
2 - COMPTE ENTRE LES PARTIES	5
3 - CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION	5
4 - RENONCIATION A ACTION	5
5 - EFFET DU PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL	5
6 - SIGNATURE DES PARTIES	6

DOCUMENT DE TRAVAIL

1 – SIGNATAIRES

Le présent protocole est conclu :

ENTRE : LA VILLE DE VILLE NORMANDIE

Représentée par M. le Maire, Marc ANDREU SABATER, dûment habilité à cet effet par l'Assemblée délibérante en date du

Et domiciliée en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis 11 rue Deslongrais, CS70076, à Vire Normandie (14500),

D'UNE PART,

ET : L'ETABLISSEMENT EIFFAGE ROUTE NORMANDIE

Etablissement secondaire sis Zone d'Activités de la Papillonnière, Rue Fulgence Bienvenue à Vire Normandie (14500) représenté par M. Jean-Luc ERNULT, Directeur;

de la Société en nom collectif Eiffage Route Ouest, inscrite au RCS de Rennes sous le numéro 402 038 384, et dont le siège social est sis 15 Avenue Germaine Tillion, ZAC de la Courrouze à Saint-Jacques-de-la-Lande (35136),

D'AUTRE PART.

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT PAR UN PREAMBULE QUI FAIT PARTIE
INTEGRANTE DE LA PRESENTE TRANSACTION

1. L'objet du présent accord est le chantier d'aménagement de la Rue Chênedollé, à l'origine attribué à l'entreprise Eiffage Route Normandie (anciennement Appia) par le marché N°4016 notifié en juillet 2006, et réceptionné sans réserve en 2007.
2. Les dalles granit installées se sont révélées instables au cours du temps, présentant un risque pour les riverains, provoquant notamment des sinistres corporels.
3. Devant les risques impérieux pour les usagers de la rue, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.
4. Un rapport d'expertise a été rendu par SARETEC Construction le 30 mai 2016 constatant les dommages sur la chaussée.
5. Le rapport d'expertise souligne l'épaisseur insuffisante des dalles posées au regard de la densité de circulation sur la rue Chênedollé. Cependant ces dalles correspondent aux prescriptions du marché N°4016, réceptionné sans réserve par la Ville de Vire. De plus SARETEC rappelle qu'une telle voirie nécessite un entretien régulier et que, en l'état et sans entretien particulier prodigué par la Ville de Vire Normandie, la chaussée a correctement résisté dans le temps au trafic lourd qui transite par la rue Chênedollé.
6. L'entreprise Eiffage Route Normandie (anciennement Appia) aurait dû questionner la conception de la voirie envisagée au cahier des charges du marché N°4016. Néanmoins SARETEC souligne que la réalisation des travaux était parfaitement conforme aux prescriptions du marché.
7. Les Services Techniques de la Ville de Vire ont procédé à plusieurs tentatives de recalage des dalles qui se dégradaient. Après plusieurs tentatives, le choix a été fait de retirer les dalles concernées et procéder à des bouchages en béton bitumineux, sans intervention ou consultation préalable de l'entreprise Eiffage Route Normandie. Par conséquent, ces interventions ont été faites en dehors des conditions de garanties initialement prévues au marché N°4016
8. SARETEC et Eiffage Route Normandie ont préconisé des solutions techniques afin de procéder au chantier de reprise.
9. Suite à une réunion de négociations qui s'est tenue le 30 juin 2016 en présence de la Ville de Vire Normandie et de l'entreprise Eiffage Route Normandie, les deux parties se sont mises d'accord sur le principe d'un accord de protocole transactionnel pour se répartir à l'amiable les coûts des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.
10. Le présent protocole d'accord transactionnel a donc pour objet de définir la répartition consentie des coûts de l'opération entre la Ville de Vire Normandie et l'entreprise Eiffage Route Normandie.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT

2 – COMPTE ENTRE LES PARTIES

Le présent protocole d'accord répartit les comptes entre les signataires dans le cadre de l'opération de reprise de chaussée et trottoirs de la rue Chênedollé.

Le coût total de l'opération s'élève à 238 000,00 € HT, soit 285 000,00 € TTC.

L'entreprise Eiffage Route Normandie consent à prendre en charge 50% du coût des travaux de chaussée et 5000,00 € HT du coût de reprise des trottoirs.

Par conséquent, la prise en charge supportée par l'entreprise Eiffage Route Normandie sur la totalité du coût de l'opération se monte à 90 000,00 € HT, soit 108 000,00 € TTC.

La Ville de Vire Normandie consent à prendre à sa charge l'intégralité du montant restant, soit 148 000,00 € HT ou 177 000,00 € TTC.

3 – CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Les travaux pris en charge par la Ville de Vire Normandie seront réalisés dans le cadre du marché de travaux à bons de commandes N° 14022 "Constitution de chaussées et de trottoirs" attribué par la Ville de Vire Normandie à l'entreprise Eiffage Route Normandie le 28/10/2014.

L'entreprise Eiffage Route Normandie consent à l'application de sa garantie professionnelle décennale au bénéfice de la Ville de Vire Normandie, sur l'ensemble des surfaces de l'opération et dans les conditions prévues au marché N° 14022, qu'elles soient prises en charge financièrement par Eiffage Route Normandie ou par la Ville de Vire Normandie.

4 – RENONCIATION A ACTION

La Ville de Vire Normandie et l'entreprise Eiffage Route Normandie renoncent irrémédiablement à tout recours gracieux ou contentieux, l'un envers l'autre, relatif à l'exécution et au paiement de l'opération objet du présent protocole d'accord transactionnel.

5 – EFFET DU PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Le présent protocole d'accord est régi par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil et se trouve revêtu, conformément aux termes de l'article 2052 dudit Code, de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

6 – SIGNATURE DES PARTIES

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

POUR LA VILLE DE VIRE NORMANDIE

POUR L'ENTREPRISE EIFFAGE ROUTE NORMANDIE

<p>A</p> <p>LE</p> <p><i>Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation à instance et action".</i></p>	<p>A</p> <p>LE</p> <p><i>Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation à instance et action".</i></p>
--	--



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : convention de partenariat avec l'Education Nationale pour le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : **26**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **1**

Nombre de membres absents : **6**

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans (MTA), implanté au sein de l'école Jean-Moulin depuis septembre 2013, doit être renouvelé pour une nouvelle période de trois ans par le biais d'une convention signée entre l'inspection académique et la collectivité.

Il répond à un double objectif :

- offrir une première expérience réussie et précoce de scolarisation dans des conditions optimales pour les enfants (accueil échelonné, matériel adapté, présence d'une éducatrice de jeunes enfants dans la classe, cantine sur place),
- offrir aux enfants et aux familles les plus éloignés de la culture scolaire une possibilité de réduire les inégalités (faciliter la mise en relation entre parents et de structures d'aide par le biais de différents partenaires).

La classe peut compter jusqu'à seize enfants. Elle est composée de trois adultes : l'enseignante, l'ATSEM et une éducatrice de jeunes enfants. Cette organisation permet d'être très disponible et de pouvoir répondre aux besoins du jeune enfant (les enfants avec des couches sont

acceptés dans la classe). L'éducatrice participe au quotidien de la classe mais a aussi un rôle d'accompagnement à la parentalité. Elle propose des ateliers et des «cafés-parents» régulièrement. Ils aident l'éducatrice à appréhender les sujets qui préoccupent les parents. Des thèmes sont proposés avec parfois la participation d'intervenants (une infirmière et la diététicienne de l'hôpital sont, par exemple, intervenues pour parler du sommeil, de l'alimentation, etc.). De nombreux ateliers sont proposés aux enfants en collaboration avec divers partenaires : la CAF, le REPAM, parfois à l'extérieur de l'école (la maison de quartier Léonard-Gille notamment).

A la différence des autres classes de maternelles viroises, les enfants de la classe des MTA déjeunent dans la cuisine de l'école. Les repas sont cuisinés au restaurant scolaire puis livrés sur place. Une fois le repas terminé, les enfants n'ont ainsi que le couloir à traverser pour rejoindre leur lit qui se trouve dans le dortoir de la classe. Là encore, le rythme biologique du jeune enfant est respecté.

L'aménagement de la classe et le matériel (table à langer, jeux extérieurs) ont aussi été pensés en fonction de l'âge des enfants. La classe a une entrée à part car les horaires sont différents de ceux des autres classes de l'école.

Le Conseil d'Administration de la caisse d'Allocation Familiale du Calvados a souhaité accorder son soutien aux collectivités ayant sur leur territoire un tel dispositif, A ce titre, le financement du poste de l'Educateur Jeune Enfant serait soutenu à hauteur de 4000 € par an.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2016/2017, reconductible selon les résultats de l'évaluation réalisée avant le dernier trimestre de l'année scolaire.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

Objet : convention de prestation de service CLAS entre la CAF du Calvados et la commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

La commune de Vire Normandie a reconduit pour l'année 2016-2017 un accompagnement à la scolarité dans les quartiers de Vire et de Saint-Martin de Tallevende pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

L'accompagnement à la scolarité, proposé dans les écoles Castel, Saint-Exupéry, Jean Moulin, Pierre Mendès France, André Malraux et également sur le site de Charles Lemaître cette année, a permis d'accueillir 85 enfants au total.

Le nombre d'enfants bénéficiant de ce service reste stable dans la mesure où le nombre de place est limité. Les séances se dérouleront de la même manière, c'est-à-dire en trois temps (Récréation et goûter, aide aux leçons et aide par le jeu et l'informatique).

Toutes les séances du vendredi seront ouvertes aux parents (ateliers-jeux, bricolage, café-rencontre avec les enseignants, spectacles des enfants..). L'année dernière, cela n'était possible que le dernier vendredi avant les vacances scolaires. Le bilan est encourageant : 14 parents sont venus à la Toussaint, 21 à Noël, 37 en février, 30 à Pâques et 34 en juin.

Le budget prévisionnel pour l'année 2016-2017 est estimé à 47.900 euros, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Le montant de la prestation de service est fixé à 32,5% des dépenses de la fonction d'accompagnement. Par courrier du 2 juin dernier, l'Inspecteur d'académie annonçait le montant prévisionnel de la subvention que verserait la CAF sous réserve de vérification du nombre d'enfants présents : 14 652 €. Il convient de noter que le bilan 2015/2016 fait apparaître une baisse du coût du CLAS (39.358,91€ contre 44.337,36€ en 2014/2015) notamment en raison du remplacement des animateurs absents par la coordinatrice elle-même et de l'organisation des rendez-vous avec les parents, dans le cadre de la parentalité, sur le troisième temps des séances de CLAS.

Afin de percevoir cette subvention proposée par la Caisse d'Allocation Familiale, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2016-2017.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité


Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Inscription de l'école primaire Malraux au dispositif « un fruit pour la récré » de FranceAgriMer.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Lors du dernier Conseil d'école de l'école élémentaire André Malraux, il a été proposé de mettre en place le programme « Un fruit à la récré ».

Ce programme vise à favoriser la consommation de fruits et de légumes par les élèves en organisant des distributions de fruits et légumes en dehors des repas dans les établissements scolaires. Afin d'influer sur les habitudes alimentaires des élèves, un accompagnement pédagogique doit être réalisé dans la période de consommation des fruits et légumes.

Une aide communautaire est fixée à 76 % des dépenses de fruits et légumes frais éligibles.

Le montant de l'aide dédiée à l'achat de petits matériels est plafonné à 8% de l'allocation annuelle de la France et celui de l'aide dédiée aux mesures d'accompagnement pédagogique à 15%.

L'école Malraux-Neuville est favorable à la mise en place de ce programme dans la mesure où l'école maternelle avait déjà l'habitude de servir des fruits aux enfants.

Une participation était demandée aux familles afin d'aider la coopérative scolaire à l'achat des produits frais.

Il est rappelé qu'un programme similaire existe à l'école Jean Moulin, il s'agit du Goûter Lait. L'équivalent d'un verre de lait est offert aux enfants de maternelle chaque matin. Ce goûter coûte aux familles 1,80 € par mois par enfant. La régie a encaissé 968 € pour l'année 2015, pour une dépense totale de 1402 € (achat des produits laitiers).

Budget du dispositif sur la base d'un fruit six fois par trimestre (soit 18 fois dans l'année) aux 155 enfants du groupe scolaire, selon les prix du marché du restaurant scolaire, le budget serait de :

- 331 € pour une pomme Golden de 150g : $155 \times 18 \times 0,150 \times 0,75\text{€} \times 1,055$ (TVA 5,5%)
- 227 € pour une clémentine Berkane de 70g : $155 \times 18 \times 0,70 \times 1,10\text{€} \times 1,055$ (TVA 5,5%)
- 411 € pour une banane de 150g : $155 \times 18 \times 0,150 \times 0,93 \text{€} \times 1,055$ (TVA 5,5%)
- 733 € pour une pomme bio Origine Manche/Normandie : $155 \times 18 \times 0,150 \times 1,66\text{€} \times 1,055$ (TVA 5,5%)

Cet exemple coûterait 408 € pour l'année scolaire : (1702 € d'achats moins 1294 € de subvention). L'animation pédagogique à mettre en place dans le cadre du programme pourrait être organisé avec un fournisseur local de produits Biologiques.

Il est demandé au conseil communal de donner son avis sur ces propositions pour une mise en place à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint, soit à partir du 3 novembre 2016.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité



Le Maire délégué
la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

**Objet : demande de subvention –
prix biennale.**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Pour la première fois, la biennale internationale de peinture et de sculpture de l'association Pont-sur-l'Art, de Pont-Farcy, a eu lieu au Vaudeville de Vire Normandie, du 21 au 29 mai 2016. A cette occasion, l'association organisatrice que préside M. Châ Haziza, a sollicité Vire Normandie pour qu'elle crée et dote un Grand Prix de Vire Normandie à hauteur de 200€.

Avis du conseil communal sur l'attribution de cette subvention : avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Page 1 sur 1



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Donation en numéraire

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

En novembre 2014, Madame Anita Brewer-Siljeholm a offert à la ville de Vire pour son musée 484 photographies prises par sa mère Ann Arnot Wickes en 1948 à l'occasion d'un reportage sur le Comité américain de secours civil basé à Vire.

Le 26 avril dernier, celle-ci est venue du Massachusetts visiter la ville et le musée en compagnie de sa cousine Mary Poole et de sa fille. Elle souhaite aujourd'hui exprimer sa satisfaction concernant les conditions de conservation et d'accessibilité de ces clichés ainsi que le dynamisme culturel du musée en offrant (avec Mary Poole) la somme de 1 000 dollars.

Les élus sont invités à délibérer sur cette donation exempte de toute condition particulière.

Si la proposition est acceptée, la délibération sera suivie du virement bancaire mis en attente.

(Annexe : courrier de Mme Bewer daté du 25 août 2016).

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

The image shows a circular official stamp from the commune of Vire Normande. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VIRE NORMANDE' at the top and 'MAIRIE DE VIRE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Le Maire délégué de la commune déléguée de VIRE Marc ANDREU SABATER'.

25 August 2016

Marc Andreu Sabater
Maire de Vire
11 rue Deslongrais
BP 70076
14 502 Vire, Normandie cedex
France

Dear Mayor Sabater,

On Tuesday, 26 April 2016 I was pleased to visit the Museum at Vire with my cousin, Mary Poole, and my daughter, Marian Siljeholm. We were offered a delicious lunch at Au Vrai Normand with Marie-Jeanne Villeroy, and then invited to tour the Museum with Marie-Jeanne although it was not yet open to the public.

We were impressed very much by the quality of the Museum, its exhibits, and the high creativity of Marie-Jeanne's work. The reason for our visit, of course, was to see where my mother's photos were taken in 1948 and to visit the community and Museum as they are today. We were not expecting to see her photos on display since the exhibit had passed, but Marie-Jeanne did show us the professional storage areas where they are held, and demonstrated how easily they can be found online. We were able to see many well presented other exhibits including the chapel in the former monastery. It is miraculous that the building was not destroyed during the Allied bombing.

My only disappointment was that we arrived too late to meet you, for which I apologize. The drive from Paris was longer and more complicated than we expected, although lovely, and we had not allowed sufficient time. It was our loss for which we were most dismayed.

I believe that Vire has a special story which is relevant in today's world. The events of 1944 and the decades afterward, of which my mother saw a small piece, are just one part of an extraordinary history, some of which is documented in *Permis de (Re)Construire Vire 1944-1965*. Recognizing the quality of Marie-Jeanne's work to document your community, and the care you have taken with my mother's photo archive, my cousin Mary and I would like to send a small donation of \$1000 to the museum to support its work. Marie-Jeanne has sent me the instructions to make this gift.

Again, we were happy for our brief visit but regret not meeting you and hope to visit Normandy again one day.

With very best wishes,

Anita Brewer-Siljeholm (daughter of Ann Arnot Wickes)
6 Pulaski Drive
Manchester, Massachusetts 01944 - USA



Commune déléguée de Vire

Objet : Récapitulatif des produits et de leur prix de vente à la demande de la Trésorerie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : **26**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **1**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Afin d'assurer la régie de recettes en conformité avec la trésorerie, il convient d'arrêter la liste des produits et leur prix de vente proposés à ce jour au musée de Vire-Normandie :

typologie	titre	Prix en euros
Catalogue	<i>Flore passionnément ! Les botanistes de Vire au XIXe siècle</i>	18

Catalogue	<i>Paul Huet. La Normandie romantique</i>	18
Carte postale	<i>La Normandie romantique de Paul Huet</i>	0,8
Carte postale	L'atelier de Léandre	1,2
Carte postale	Autoportrait de Léandre	0,8
Carte postale	Paysan normand en blaude, Charles Léandre	0.8
Journal	<i>Charles Léandre, la collection viroise</i>	2
CD	Pièces religieuses composées par Girolamo Frescobaldi, interprétées sur l'orgue conservé au musée de Vire.2007	15
CD	Pièces profanes et religieuses composées par William Byrd, interprétées sur l'orgue conservé au musée de Vire.2011	15
Catalogue	<i>Dans le vif ! Créations de la grande guerre</i>	18
Affiche	Affiche du musée (reproduction de l'autoportrait de Léandre)	1
Affiche	Affiche de l'exposition <i>Le Goût des matières</i>	1
Monographie	<i>Charles Léandre, par E. Lefèvre</i>	33,15
catalogue	<i>L'eau, eden ou enfer ?</i>	15
catalogue	<i>Permis de reconstruire. Vire (1944-1965)</i>	15
catalogue	<i>Le goût des matières. La nature morte en Normandie</i>	15
Monographie	Autour d'une œuvre, <i>L'Atelier de l'artiste, D. Bussillet</i>	15
catalogue	<i>Futura 2000</i>	25
catalogue	<i>A Table! La Normandie des gastronomes</i>	10
imprimé	Reproduction de <i>la Tour de l'horloge à Vire</i> d'Albert Robida	2

Il est demandé au conseil communal de prendre acte de ce récapitulatif et donner son accord à la transmission de ces données à la Trésorerie.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité


 Le Maire délégué
 de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Projet d'implantation des poteaux pour le déploiement de la fibre optique

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Afin de permettre le déploiement de la fibre optique et d'assurer rapidement une couverture globale du territoire, le Département a réalisé une Délégation de Service Public auprès d'entreprises mandataires.

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Le Plan mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

Actuellement, il est prévu que 220 poteaux soient implantés sur le territoire de Vire, ARD inclus (voir plans ci-joints). Il est précisé que le nombre de poteaux est aléatoire et peut varier.

Les principales rues impactées sur les plans de TUTOR sont les suivantes (*Il semble qu'il manque les quartiers contigus aux Monts de Vaudry et d'autres rues sur les plans d'ensemble*)

- **Secteur de l'IUT :**

- la rue des Noës Davy,
- l'impasse des Hauts Vents,
- la rue Pasteur,
- la rue Saint-Vincent de Paul,
- la rue Louis Braille,
- la rue Ambroise Paré,
- le Chemin Saint-Nicolas,
- Rue de la Delotière / Ruelle de la Besnardière,
- Rue Barbey d'Aurevilly, rue François de Malherbe,
- Rue des Jonquilles,
- Rue des Acres, rue Octave Gérard,
- Impasse Roger Eng,
- Pont Féron,
- VC2 – Rue de la Planche,
- Rue de la Sorrière RD109 – « Rue du Pont Martin » (à voir nouveau nom),
- Les Césérots,
- Rue de l'Industrie, rue de la Mondrière,
- Route de Granville – 524,
- VC3 – Bourg de Saint-Martin,
- Chemin ruraux donnant sur le VC3 à Saint-Martin,
- RD215,
- Chemin rural n°2 – de l'Eglise à la Gagnerie,
- RD150,
- RD55 a – la Galonnière.



La fibre est déployée par ordre de préférence sur les réseaux enterrés ou aériens, tous les 35m à proximité des poteaux France Télécom existant France Télécom ou des pylônes ERDF ou sinon ils sont implantés tous les 50m.

A noter qu'il n'existe pas de convention entre France Télécom et les entreprises qui déploient la fibre sur le territoire permettant de se raccorder aux poteaux France Télécom.

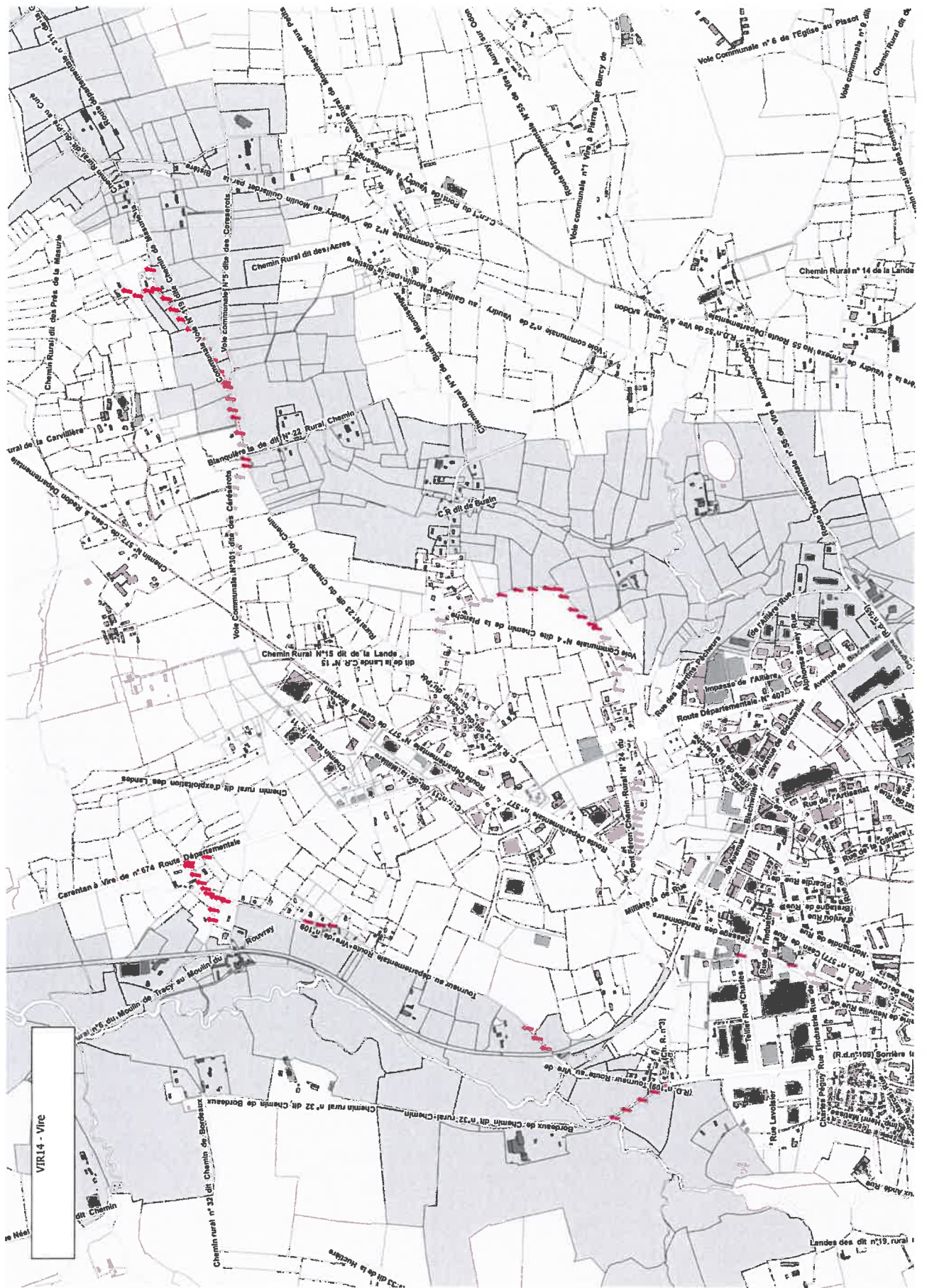
Néanmoins, le déploiement du réseau de fibre optique sur la commune sera réalisé suite à validation des élus sur le positionnement des supports. Il suffit qu'une construction d'infrastructure ne soit pas validée pour interrompre la poursuite du déploiement. Afin de définir précisément les implantations pour un piquetage contradictoire, une visite sur sites a été organisée avec différents représentants de la Commune.

Une information relative à l'implantation des poteaux est à réaliser par le service communication de la commune auprès de la population par l'intermédiaire de la presse et du site internet de la commune.

Il vous est proposé de valider la pose de poteaux afin de poursuivre le déploiement de la fibre optique.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité


 Le Maire délégué
 de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





VIR14 - Vire



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Achat de terrain aux
consorts Yvon

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Les consorts YVON sont propriétaires de la parcelle BA n° 107, d'une surface de 12 658 m², située entre la rue de la Mondrière et l'avenue de Bischwiller.

L'acquisition d'une portion de ce terrain rendrait possible la réalisation, à terme, d'un cheminement doux, dédiés aux piétons et cyclistes, permettant de connecter l'artère commerciale, dont la requalification est à l'étude, au quartier Léonard Gille.

Dans le prolongement de ce terrain, la commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles pouvant servir d'assise à un cheminement piétons entre :

- la rue de la Mondrière et la rue de la Planche,
- la rue de la Planche et la rue de la Mercerie,
- la rue de la Mercerie et la rue Guy Degrenne.

Le terrain à acquérir auprès des consorts YVON constitue donc le maillon manquant d'un ensemble foncier permettant la réalisation par étapes d'un cheminement doux reliant l'avenue de Bischwiller au quartier de la Gare sur lequel une étude urbaine est en cours.

Après concertation, les propriétaires seraient disposés à céder le terrain intéressant la commune aux conditions suivantes :

Acquéreur	Commune de Vire Normandie
Propriétaires vendeurs	Consorts YVON
Adresse de la parcelle	Rue de la Mondrière
Référence de la parcelle à acquérir	Section BA n° 107 partie
Surface à acquérir	6 906 m ²
Prix d'acquisition	11 100 €
Autres conditions de l'acquisition	Concomitamment à la réalisation des travaux d'aménagement du cheminement doux : <ul style="list-style-type: none">- Pose de panneaux de clôture en treillis soudé de couleur verte, le long de la nouvelle limite de propriété, à la charge de la commune,- Réalisation d'une haie bocagère intégrant des arbres de haut jet le long de la nouvelle clôture, à la charge de la commune,- Frais de mutation (géomètre, notaire) à la charge exclusive de la commune.
Etude notariale chargée de la transaction	Etude de Maître Richard POULIN, notaire à Vire Normandie.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- décider l'acquisition, auprès des consorts YVON, de la parcelle BA n° 107 partie aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession correspondant en l'étude de Maître Richard POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité

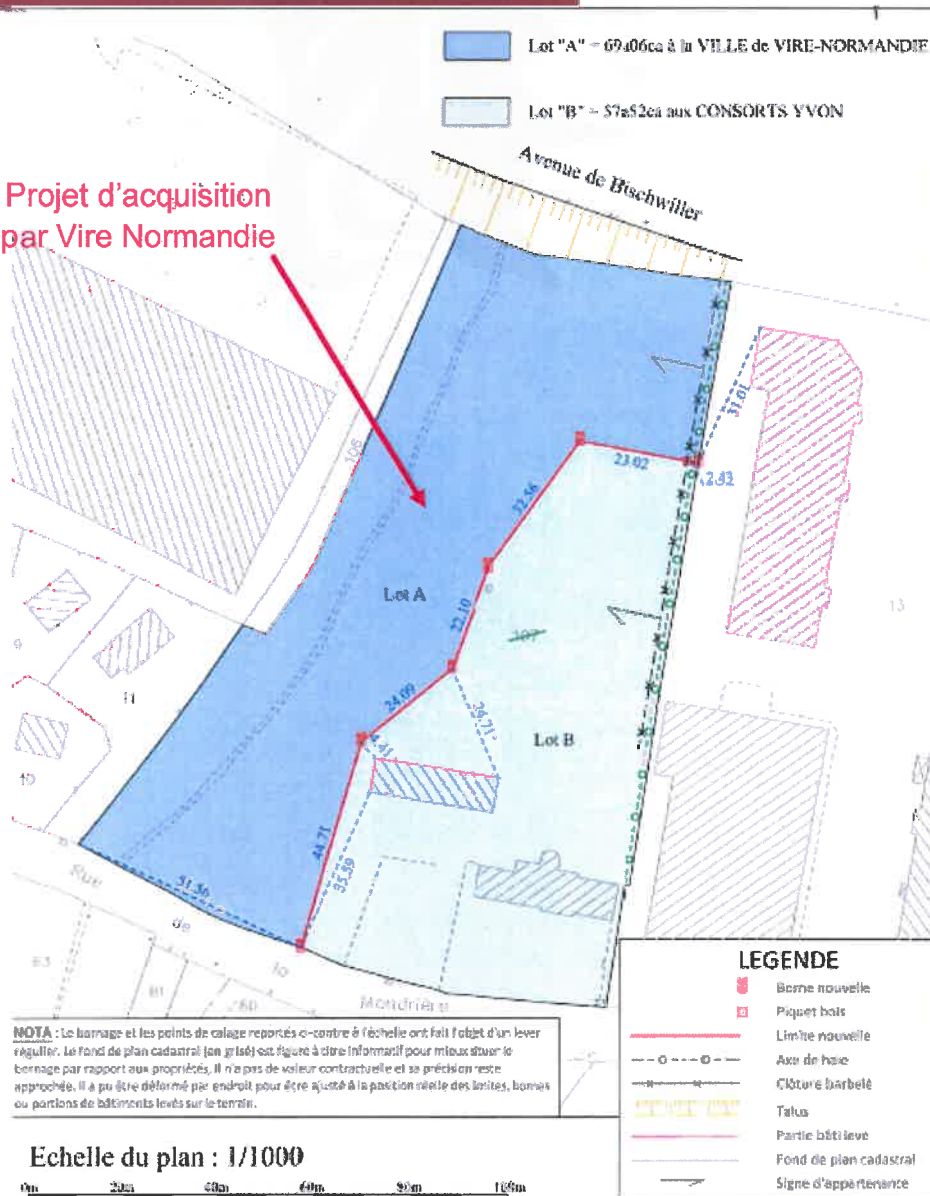
 Le Maire délégué
de la Commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

Projet d'acquisition
par Vire Normandie



PLAN MASSE DE L'EMPRISE A ACQUERIR

Projet d'acquisition
par Vire Normandie





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Acquisition foncière
auprès de M. VAUDRY

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

L'aménagement du cheminement doux longeant la Vire du pont Napoléon III à la passerelle du 8 Août 1944 rend nécessaire l'acquisition d'une bande de terrain de 26 m² environ à prendre sur le foncier voisin propriété de M. VAUDRY Michel et laisserait sans usage une portion de terrain communal de 38 m², contigu à la propriété de M. VAUDRY.

Après concertation, le propriétaire serait disposé à procéder à un échange avec la commune de Vire aux conditions suivantes :

Localisation des parcelles à échanger	Rue de Granville Commune déléguée de Vire – 14500 VIRE NORMANDIE
Terrain échangé par la commune de Vire Normandie à M. VAUDRY Michel	Portion de la parcelle communale référencée section BN n° 3 d'une contenance de 38 m ² environ
Terrain échangé par M. VAUDRY Michel à la commune de Vire	Portion de la parcelle référencée section BN n° 213 d'une contenance de 26 m ² environ.

Normandie	
Prix d'acquisition	
Autres conditions de l'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> - Echange sans soulte pour le surplus de terrain de 12 m² environ en faveur de M. VAUDRY Michel. - Parcelle section BN n° 213p échangée s'entendant libre de toute occupation. - Frais d'échange (géomètre, notaire) à la charge exclusive de la commune de Vire Normandie.
Etude notariale chargée de la transaction	Etude de Maître BOURDOT, notaire à Souleuvre en Bocage.

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis (nous sommes en attente de réponse).

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- décider l'échange d'une portion de la parcelle communale section BN n° 3, de 38 m² environ, contre une portion de 26 m² de la propriété de M. Michel VAUDRY cadastrée section BN n° 213 aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'échange en l'étude de Maître BOURDOT, notaire à Souleuvre en Bocage, ainsi que tout document relatif à cette mutation, et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

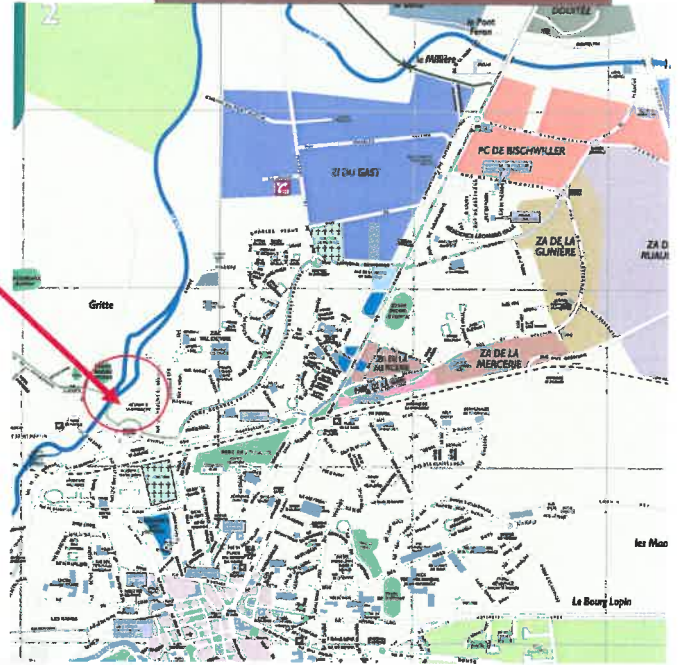
Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité



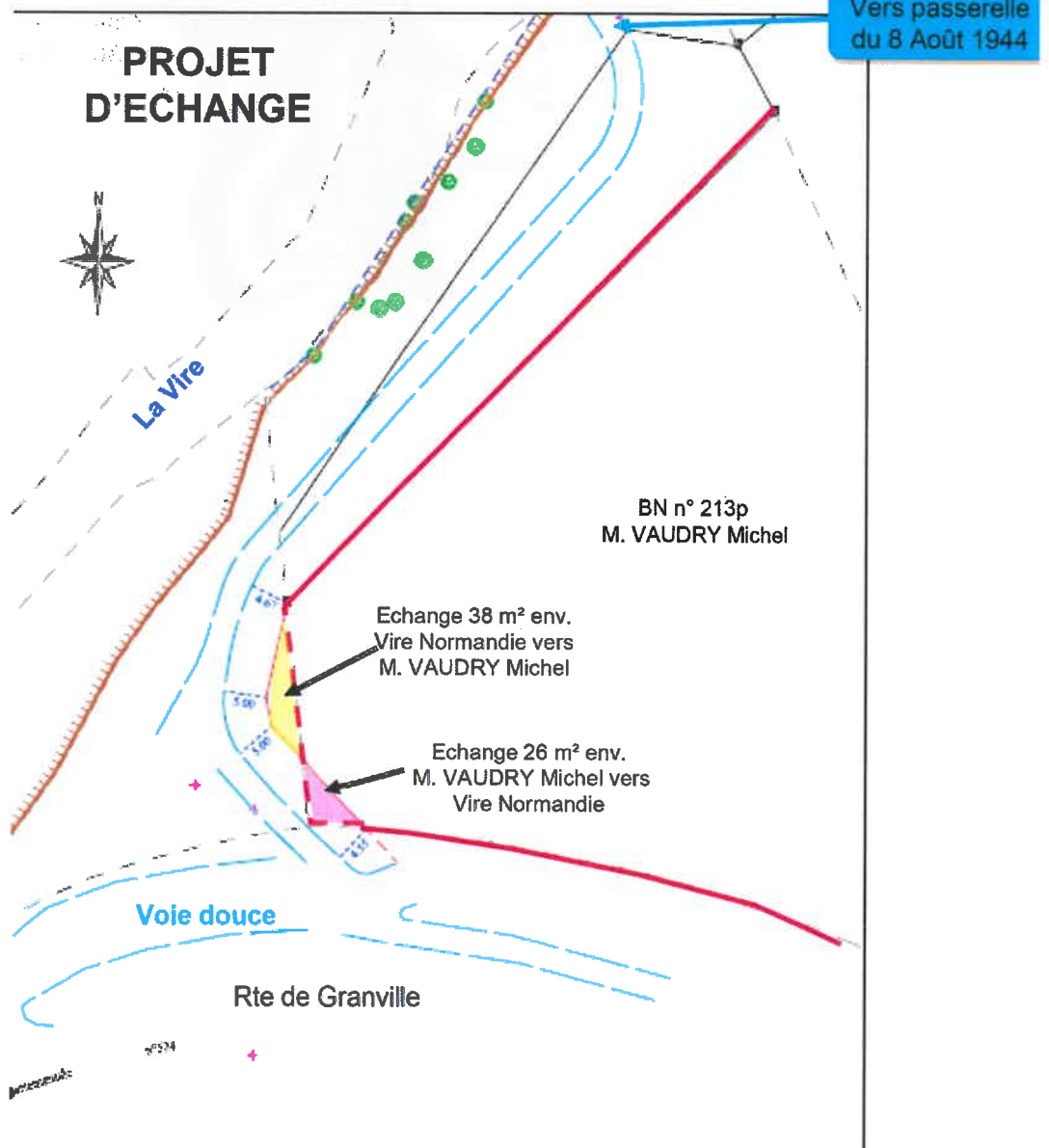
Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

PLAN DE SITUATION

Projet d'échange foncier



PLAN MASSE DE L'EMPRISE A ACQUERIR





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Travaux rue Georges Fauvel - signature d'une convention avec la Région Normandie et acquisition foncière

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

La Commune de Vire Normandie a décidé de réaliser un projet d'aménagement de voirie au niveau de la rue Georges Fauvel dont les objectifs sont la limitation de la vitesse automobile, l'amélioration de la desserte par les transports en commun et de la circulation piétonne ainsi que la mise en place d'un double sens cyclable.

Ce projet mené en 4 séquences concerne les abords du collège Emile Maupas, de l'IFSI, du gymnase, du stade de l'Orient et du lycée professionnel Jean Mermoz. Au niveau du lycée, les travaux consistent en :

- La création d'une voie de circulation pour transports en commun séparé du reste de la chaussée par un îlot,
- La mise en double sens cyclable sur la chaussée,
- La mise en place d'un cédez le passage pour la priorité des transports en commun,

- La création d'un coussin berlinois pour faire ralentir les véhicules.

Ces aménagements nécessitent une emprise de terrain au niveau de la parcelle du lycée Jean Mermoz cadastrée section BK n°217 de 235 m² environ. S'agissant d'un projet communal permettant de sécuriser l'accès des élèves au lycée, par une délibération en date du 20 novembre 2015, la Région a accepté le principe de céder pour l'euro symbolique la surface foncière dont la Commune a besoin (frais de géomètre supportés par la commune et acte administratif de transfert de propriété rédigé par la Région) et de participer financièrement au remplacement de la clôture actuelle et à la mise en place de portails à hauteur de 41 661,50 €.

Cette participation régionale correspond à la prise en charge de 50 % du coût d'édification de la nouvelle clôture et 100 % du coût de fourniture et installation des portillons et portails.

En vue de déterminer les conditions de versement par la Région Normandie de cette participation, il y a lieu de signer avec elle une convention, dont le projet est annexé à la présente.

Les travaux réalisés aux abords du lycée rendraient nécessaires la cession, à la Région, d'une emprise de 12 m² environ, prise sur la parcelle BK n° 216 qui pourrait s'opérer aux conditions suivantes :

Propriétaire vendeur	Commune de Vire Normandie
Acheteur	Région Normandie
Adresse du terrain à céder	Rue Georges Fauvel – commune déléguée de Vire
Référence de la portion de parcelle à céder	Section BK n° 216 partie
Surface à céder	12 m ² environ
Prix de cession	Euro symbolique
Autres conditions de mutation	- Acte de transfert de propriété réalisé par acte administratif par la Région Normandie - Frais de géomètre supportés par l'acquéreur

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis (nous sommes en attente de la réponse du Domaine).

Toutefois, considérant, d'une part, qu'il s'agit d'une cession d'une très petite surface profitant à un établissement d'enseignement et, d'autre part, que cette mutation intervient dans le cadre d'un chantier où la Région Normandie a elle-même accepté une cession foncière de 235 m² environ à l'euro symbolique au profit de Vire Normandie en vue de faciliter la réalisation de ces travaux, la commune entend maintenir le principe de cession à l'euro symbolique.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- décider l'acquisition, auprès de la Région Normandie, d'une portion de 235 m² environ pris sur la parcelle BK n° 217 aux conditions susmentionnées,
- décider la cession, au bénéfice de la Région Normandie, d'une portion de 12 m² environ de la parcelle communale BK n° 216 aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les deux actes administratifs de mutation

à intervenir ainsi que la convention ci-après annexée, relative au financement, par la Région Normandie, de certains travaux d'aménagement des abords du lycée Jean Mermoz, ainsi que tout document relatif à ces opérations.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité

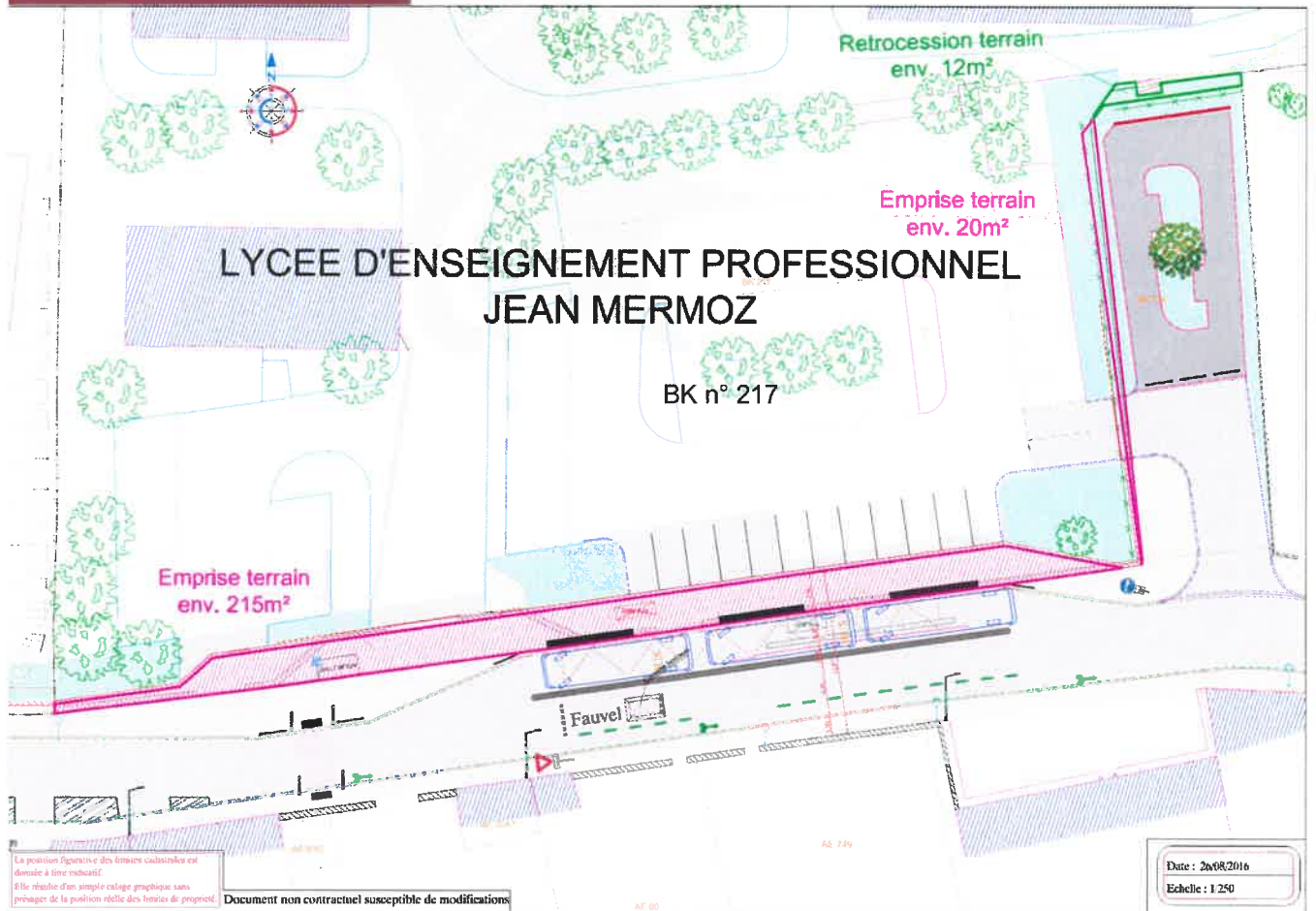

 Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDRÉU SABATER
MAIRE

PLAN DE SITUATION

Projet



PLAN MASSE





CONVENTION

Entre

d'une part,

La Commune de Vire Normandie, sis 11, rue Deslongrais - BP 70076 - VIRE - 14502 VIRE NORMANDIE Cedex, représentée par son Maire, Marc ANDREU SABATER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du,

Et

d'autre part,

La Région Normandie, sis Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde , CS 50523 – 14035 Caen cedex 1, SIRET n°200 053 403 00057, représentée par son Président, Hervé MORIN, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du,

PREAMBULE

La Commune de Vire Normandie a décidé de réaliser un projet d'aménagement de voirie au niveau de la rue Georges Fauvel dont les objectifs sont la limitation de la vitesse automobile, l'amélioration de la desserte par les transports en commun, de la circulation piétonne et la mise en place d'un double sens cyclable.

Ce projet mené en 4 séquences concerne les abords du collège Emile Maupas, de l'IFSI, du gymnase, du stade de l'Orient et du lycée professionnel Jean Mermoz. Au niveau du lycée, les travaux consistent en :

- La création d'une voie de circulation pour transports en commun séparé du reste de la chaussée par un îlot,
- La mise en double sens cyclable sur la chaussée
- La mise en place d'un cédez le passage pour la priorité des transports en commun,
- La création d'un coussin berlinois pour faire ralentir les véhicules.

Ces aménagements nécessitent une emprise de terrain au niveau de la parcelle du lycée Jean Mermoz cadastrée section BK n°217. S'agissant d'un projet communal permettant de sécuriser l'accès des élèves au lycée, par une délibération n°CP 15-11-719 en date du 20 novembre 2015 de sa Commission Permanente, la Région a accepté le principe de céder pour l'euro symbolique la surface foncière dont la Commune a besoin et de participer financièrement au remplacement de la clôture actuelle et à la mise en place de portails.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de cette collaboration entre les deux collectivités.

Il a été exposé et convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation de la Région à la réalisation d'un projet d'aménagement routier rue Georges Fauvel à Vire Normandie impactant les abords du lycée Jean Mermoz et participant à la sécurisation de son entrée.

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE-MAITRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'opération sont assurées par la Commune de Vire Normandie.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

3.1 – montant

La Région participe à l'opération en accordant un financement à hauteur de 41 661, 50 € correspondant à 50 % du coût d'édification de la nouvelle clôture et à 100 % du coût du portillon, des portails et de leur alimentation électrique.

La participation de la Région correspond au poste n°9 dans le détail quantitatif estimatif du marché public de travaux joint en annexe n°1 de la présente convention.

Après la réalisation des travaux, la Région cèdera pour l'euro symbolique l'emprise de terrain du lycée Jean Mermoz, rue Georges Fauvel, où auront été réalisés les travaux d'aménagement de la voirie, après accomplissement des démarches liées à la désaffectation de l'enseignement public. La Région rédigera l'acte en la forme administrative et les frais liés à la transaction seront à la charge de la Commune de Vire Normandie

3.2 - modalités de versement

- 50 % à la signature de la présente convention, soit 20 830, 75 € ;
- 30 % sur présentation d'un état récapitulatif des sommes engagées, visé par le comptable du Trésor, soit 12 498,45 € ;
- le solde de 8 332,30 € à la réception des travaux.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX

4.1- diminution

Si le montant des travaux venait à être inférieur à celui présentement arrêté, le montant de la participation régionale serait minoré à dû proportion dans le respect des modalités de calcul détaillées à l'article 3.1 de la présente.

4.2 – augmentation

La Région devra être informée de toute augmentation du montant estimatif des travaux nécessaires à la réalisation du projet et ce avant leur mise en œuvre : la modification du programme des travaux donnera lieu à la signature d'un avenant en cas d'accord des deux parties.

En tout état de cause, la participation financière régionale complémentaire ne pourra excéder 5 % du montant du financement mentionné à l'article 3 soit 2083, 08 €.

ARTICLE 5 : DUREE DES TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet prévoit un commencement de l'opération durant les mois de juillet et août 2016 pour une livraison au mois de septembre 2016.

ARTICLE 6 : LES MODALITES D'OCCUPATION ET D'ENTRETIEN DES LIEUX

La Région autorise la Commune de Vire Normandie à intervenir sur sa propriété afin de réaliser les travaux nécessaires à la réalisation du projet dont le plan masse figure à l'annexe n°2.

La Commune de Vire Normandie sera responsable de ses interventions sur la propriété de la Région pour réaliser les travaux autorisés par la présente convention. La Commune de Vire Normandie s'assure pour tous les dommages qu'elle ou des tiers ou ses prestataires pourraient causer pendant ses interventions pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 7 : REMISE DES OUVRAGES A LA REGION

La Commune veille à ce que la Région assiste aux opérations préalables à la réception des ouvrages réalisés sur sa propriété.

La réception des travaux est prononcée par la Commune en présence d'un représentant de la Région.

Une copie du procès-verbal des opérations préalables à la réception et de la décision de réception prise par la Commune est adressée à la Région.

Les ouvrages sont remis à la Région après réception notifiée à l'entreprise et à condition que la Commune ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate des ouvrages.

Entrent dans la mission de la Commune la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales et contractuelles.

La Région doit lui laisser toutes facilités pour assurer ses obligations qui lui incombent dans le cadre de la levée des réserves de réception et de la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement.

La remise des ouvrages à la Région doit faire l'objet d'un constat contradictoire de l'état des lieux, consigné dans un procès-verbal de remise signé par :

- La Commune,
- La Région.

A ce procès-verbal de remise, est annexé un dossier constitué des pièces suivantes :

- a) Pièces administratives
 - a. Le marché public de travaux,
 - b. Le procès-verbal de réception,
 - c. Les attestations d'assurances de l'entreprise titulaire du marché de travaux

- b) Pièces techniques
 - a. Les plans d'exécution des ouvrages,
 - b. Les plans de récolement des VRD,

- c. Les notices de fonctionnement, d'entretien et de contrôle des divers équipements,
- d. Les procès-verbaux d'épreuve et de contrôle des matériaux et équipements mis en œuvre.

A la fin de la garantie de parfait achèvement, la Commune transmet à la Région la copie des documents suivants :

- Le cas échéant, les courriers de notification de désordres pendant la garantie de parfait achèvement,
- Le procès verbal de levée des réserves.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION-INFORMATION

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, le Maître d'Ouvrage s'engage à mentionner le concours de la Région Normandie.

ARTICLE 9 : PRISE D'EFFET

La présente convention prend effet à la date de la dernière signature.

ARTICLE 10 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Régional de Normandie.

ARTICLE 11 : LITIGE

Tout litige relatif à la présente convention devra préalablement faire l'objet d'un règlement amiable.

En cas d'échec des tentatives de règlement amiable, le litige devra être porté devant le Tribunal Administratif de CAEN.

ARTICLE 12 : ANNEXE

- annexe n°1 : Détail quantitatif estimatif du marché public de travaux
- annexe n°2 : Plan masse du projet

Fait à Vire, le

Fait à Caen, le

Le Maire
de la Commune de Vire Normandie

Le Président
de la Région Normandie

Marc ANDREU SABATER

Hervé MORIN

ANNEXE n°1 :

**Détail quantitatif estimatif
du marché public de travaux**

PROJET

ANNEXE n°2 : PLAN MASSE DU PROJET



Commune déléguée de Vire

Objet : Micro lotissement de l'Errie : révision des tarifs de vente

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

En 2012, la Ville de Vire a lancé la commercialisation de trois micro opérations d'habitat sur des terrains isolés demeurés à l'état de friche :

- Micro-lotissement rue de la Sorrière (4 lots)
- Micro-lotissement rue de la Millière (5 lots),
- Micro-lotissement chemin de l'Errie (3 lots).

L'opération de la Sorrière est totalement achevée et il ne reste qu'un terrain à vendre sur le programme de la Millière.

Par contre, les trois terrains à bâtir du micro-lotissement de l'Errie demeurent invendus. Leur tarif actuel de cession est le suivant :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession ⁽¹⁾	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m ²	29 500 € TTC	4 309,50 €	32 000 € (avis du 26.10.2012)
Lot 2	1 178 m ²	27 500 € TTC	4 661,47 €	30 000 € (avis du 26.10.2012)
Lot 3	1 938 m ²	29 500 € TTC	4 496,82 €	36 000 € (avis du 26.10.2012)

Bien qu'il s'agisse de terrains de très grandes surfaces, ils pâtissent de la présence voisine d'une ligne électrique haute tension.

Afin de faciliter la commercialisation de ce programme, il est envisagé de modifier les prix de cession comme suit :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession ⁽¹⁾	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m ²	20 000 € TTC		30 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 2	1 178 m ²	18 000 € TTC		32 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 3	1 938 m ²	20 000 € TTC		36 000 € (avis du 28.09.2015)

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 28 septembre 2015, estime la valeur de ces lots à un prix supérieur à celui présentement proposé.

Toutefois, la commercialisation de ce programme de 2013 à ce jour a démontré une inadéquation de ces évaluations. Aussi, et dans le prolongement de la délibération du 13 décembre 2012 déterminant les conditions de cession de ces lots, il est envisagé de continuer à déroger au prix de cession évalué par le service du Domaine.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- décider de réviser le tarif de cession du programme d'habitat du chemin de l'Errie en retenant les valeurs suivantes :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession ⁽¹⁾	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m ²	20 000 € TTC		30 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 2	1 178 m ²	18 000 € TTC		32 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 3	1 938 m ²	20 000 € TTC		36 000 € (avis du 28.09.2015)

- la délibération du 13 décembre 2012 reste et demeure applicable pour les autres conditions de cession arrêtées.

Avis du conseil communal : Avis favorable à l'unanimité





Commune déléguée de Vire

Objet : Micro lotissement de l'Errie : révision des tarifs de vente

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 12 septembre 2016

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : Atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Nombre de membres absents : 6

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

En 2012, la Ville de Vire a lancé la commercialisation de trois micro opérations d'habitat sur des terrains isolés demeurés à l'état de friche :

- Micro-lotissement rue de la Sorrière (4 lots)
- Micro-lotissement rue de la Millière (5 lots),
- Micro-lotissement chemin de l'Errie (3 lots).

L'opération de la Sorrière est totalement achevée et il ne reste qu'un terrain à vendre sur le programme de la Millière.

Par contre, les trois terrains à bâtir du micro-lotissement de l'Errie demeurent invendus. Leur tarif actuel de cession est le suivant :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession ⁽¹⁾	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m ²	29 500 € TTC	4 309,50 €	32 000 € (avis du 26.10.2012)
Lot 2	1 178 m ²	27 500 € TTC	4 661,47 €	30 000 € (avis du 26.10.2012)
Lot 3	1 938 m ²	29 500 € TTC	4 496,82 €	36 000 € (avis du 26.10.2012)

Bien qu'il s'agisse de terrains de très grandes surfaces, ils pâtissent de la présence voisine d'une ligne électrique haute tension.

Afin de faciliter la commercialisation de ce programme, il est envisagé de modifier les prix de cession comme suit :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession ⁽¹⁾	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m ²	20 000 € TTC		30 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 2	1 178 m ²	18 000 € TTC		32 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 3	1 938 m ²	20 000 € TTC		36 000 € (avis du 28.09.2015)

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 28 septembre 2015, estime la valeur de ces lots à un prix supérieur à celui présentement proposé.

Toutefois, la commercialisation de ce programme de 2013 à ce jour a démontré une inadéquation de ces évaluations. Aussi, et dans le prolongement de la délibération du 13 décembre 2012 déterminant les conditions de cession de ces lots, il est envisagé de continuer à déroger au prix de cession évalué par le service du Domaine.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- décider de réviser le tarif de cession du programme d'habitat du chemin de l'Errie en retenant les valeurs suivantes :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession ⁽¹⁾	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m ²	20 000 € TTC		30 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 2	1 178 m ²	18 000 € TTC		32 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 3	1 938 m ²	20 000 € TTC		36 000 € (avis du 28.09.2015)

- la délibération du 13 décembre 2012 reste et demeure applicable pour les autres conditions de cession arrêtées.

Avis du conseil communal : Avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 12 septembre 2016

Objet : Régularisation de
servitudes électriques SDEC/Vire
Normandie

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : **26**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **1**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille seize, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du cinq septembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie- Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER, Roland BERAS,

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre d'opérations d'effacement de réseaux électriques, la Ville de Vire a signé, en 2014, trois conventions de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie). Ces conventions, destinées à pérenniser le droit à accéder aux terrains traversés en vue d'assurer la gestion des ouvrages et équipements, concernaient les opérations suivantes :

NATURE DES TRAVAUX	PARCELLES COMMUNALES CONCERNEES PAR LE PROJET DE SERVITUDE
Enfouissement de réseaux électriques	Parcelle AB n° 1
Enfouissement de réseaux électriques	Parcelle AK n° 160
Enfouissement de réseaux électriques	Parcelle AK n° 271

Il y a lieu désormais de réitérer l'accord précédemment donné au travers des trois conventions par la signature en l'étude de Maître CHUITON, notaire à Caen, d'un acte authentique de constitution de servitudes, aux frais exclusifs du SDEC Energies.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de régularisation de servitudes dont le projet est annexé à la présente, en l'étude de Maître CHUITON, notaire à Caen, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Avis du conseil communal : avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDRÉU SABATER

The image shows a circular official seal of the commune of Vire, Normandy. The seal contains the text 'COMMUNE DE VIRE NORMANDIE' and 'MAIRIE' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads 'Le Maire délégué de la commune déléguée de VIRE Marc ANDRÉU SABATER'.